

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2021-179 du 25 novembre 2021 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMB_A_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032 approuvé le 27 septembre 2017.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité, l'ordre du jour modifié suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du CR de la séance du 1^{er} octobre 2021
3. Avis :
 - Réensablement des plages intra-Bassin du Cap Ferret - SIBA
 - Plan de gestion de la RNN du Banc d'Arguin
 - AOT chantier de réhabilitation des friches ostréicoles Bourrut - SIBA
 - AOT chantier de réhabilitation des friches ostréicoles Moussette et le Tes - SIBA
 - AOT chantier de réhabilitation des friches ostréicoles - Commune de Lège-Cap Ferret
 - Document « PNMB_A » relatif aux modalités d'entretien des installations de chasse sur le DPM situé en dehors des terrains attribués au Conservatoire du littoral
 - COT des installations de chasse à la tonne sur l'île aux Oiseaux
 - COT des cabanes de l'île aux Oiseaux
 - Enquête administrative AEEM n° 04-2021
 - 2 AOT perrés à la Pointe du Cap Ferret
4. Bilan de gestion 2016-2020 – RNN Prés salés Arès
5. Diagnostic socio-économique de la pêche professionnelle
6. Information sur les projets en cours et travaux des Commissions
7. Programme d'action 2022
8. Modalités d'attribution de concours financiers
9. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Deluga'.

François DELUGA